

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT d'ILLE & VILAINE

ARRONDISSEMENT

de RENNES

CANTON

de BRUZ

COMMUNE

de BRUZ

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS**  
**du CONSEIL MUNICIPAL - N° 26-04-08**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 8 avril, le Conseil municipal de la Commune de BRUZ s'est réuni Halle Pagnol, sous la présidence de Monsieur Jean-René HOUSSIN, Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le premier avril deux mille vingt-six, conformément à l'article L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

<b>PRESENTS</b>	Jean-René HOUSSIN, Sylvie BRIEND, Emilie VITTER, André LE TULZO, Sylvie LERUSSARD, Gilles Daniel, Laure-Anne DARON, Philippe PAGÈS, Françoise LOTTON, Patrick ROULLÉ, Béatrix HUBERT, Philippe DOHOLLOU, Huguette DALLEMAGNE, Jérôme DE GAYARDON, Lydie ANDRIN, Yves DE MONTZEY, Marie DEMARET, Fabrice JAN, Nathalie LEMOSQUET, Catherine HENNINOT, Carol LEOST, Perrine DELVILLE, Thomas DE LA RIVIÈRE, Vincent BENJAMIN, Philippe SALMON, Marie-Pierre DURAND, Marion DIAZ, Bruno DELAUNAY, Jean-Baptiste CHEVÉ et Marion CHEVALIER
<b>ABSENTS EXCUSES</b>	Stéphane ROBERT (pouvoir à Gilles DANIEL), Gaëlle PIERRE (pouvoir à Marion CHEVALIER)
<b>ABSENT DEPORT</b>	- Jean-Patrick DESGUERETS

Monsieur Vincent BENJAMIN est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et prend place au Bureau en qualité de Secrétaire.

**26-04-20. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DES COLLECTIVITÉS ACTIONNAIRES DE LA SPLA TERRITOIRES PUBLICS**

Vu les articles L. 2121-29 et L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales,

La Ville de Bruz est actionnaire de la SPLA Territoires Publics. Suite au renouvellement des assemblées délibérantes des communes le 15 ou 22 mars prochain, la Ville doit désigner ses représentants dans les instances de la SPLA Territoires Publics.

L'article L2121-21 du CGCT prévoit la possibilité de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret dans le cas où une seule liste ou une seule candidature a été présentée.

Il est proposé au Conseil municipal la candidature de : Jean-Patrick DESGUERETS.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas procéder au vote à bulletin secret mais de procéder au vote à main levée,
- **Désigne** Jean-Patrick DESGUERETS en tant que représentant de la Ville de Bruz au sein de l'assemblée spéciale des collectivités actionnaires de la SPLA Territoires Publics et l'autoriser à accepter toute

- fonction qui pourrait lui être confiée, notamment celle de représentant de cette assemblée au Conseil d'administration de la SPLA ou celle de censeur.
- **Désigne** Jean-Patrick DESGUERETS en tant que représentant de la Ville de Bruz au sein des assemblées générales de la SPLA Territoires Publics.

Pour extrait conforme  
Délibération certifiée exécutoire  
Jean-René HOUSSIN, Maire de BRUZ

Délibération publiée le : 10/04/2026

Délibération transmise le : 10/04/2026



*En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>*